

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 52

Artikel: La Sainte Agathe à St. Ursanne
Autor: A. D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications

S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche

Porrentruy

TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

La Sainte Agathe à St-Ursanne

Une antique et précieuse coutume avait lieu à St-Ursanne chaque année, le 5 février, fête de Ste-Agathe et que la néfaste persécution de 1874 a brutalement fait disparaître. C'était une procession par toute la ville en l'honneur de la Sainte, avec le Saint-Sacrement et au chant des litanies de tous les Saints. Cette procession était née d'un vœu fait à l'occasion d'une inondation arrivée le 5 février 1462, fête de Sainte Agathe. L'hiver avait été terrible, tout gelait, le Doubs lui-même était couvert d'une épaisse couche de glace et la terre était gelée à deux pieds de profondeur. Tout à coup le vent chaud du midi fit son apparition subite. Le dégel fut rapide, bientôt la glace se rompit de toutes parts. Elle descendit des montagnes en masse compacte et bientôt le Doubs charia d'énormes glaçons. Le débacle fut terrible. Les glaçons arrivaient comme des massues, pour ébranler le pont de la ville. Toute la population de la ville est sur pied. Il s'agit de prendre les précautions pour sauver le pont d'une destruction totale. Les hommes courent à la forêt voisine pour abattre de gros arbres qu'ils se hâtent de précipiter dans le fleuve en amont des arches du pont, pour briser et amortir les coups des glaçons. Cependant ces arbres et toute l'activité des bourgeois ne peuvent diminuer le danger. Les glaçons s'arrêtent en masses compactes contre les arches du pont. Le danger est imminent. Personne n'ose plus s'aventurer sur le pont qui semble sur le point d'être emporté par la

masse de glace qui l'enserme étroitement. Tout à coup au milieu de la consternation générale une voix forte s'élève : « O sainte que nous honorons aujourd'hui, protégez-nous, si votre prière toute puissante nous garde ce passage, une messe sera célébrée en votre fête chaque année; nous en faisons le vœu solennel ! » Ce vœu est ratifié par tout ce peuple, à genoux, qui prie le ciel de venir à son secours. La chronique latine (1) rapporte qu'à l'instant les flots se calment, la débacle se ralentit. On peut arrêter les glaçons au moyen des arbres et à force de travail le pont demeure debout. Deux messes furent fondées et célébrées en l'honneur de Ste Agathe, l'une pour lui demander protection contre la fureur des flots et l'autre contre le feu. On se souvenait du terrible incendie de 1403 qui avait tant ravagé la ville. Depuis cet incendie on avait coutume de faire, le 5 février, fête de Ste Agathe, une procession avec le Saint Sacrement et en chantant les litanies. De nos jours cette pieuse cérémonie s'accomplit sous les voûtes du cloître de la collégiale. En 1848 un nouvel incendie faillit réduire la petite ville en cendres. Le feu s'était déclaré dans la rue appelée « La Ruelle » près de la porte St Paul. Toute la rue fut brûlée. Depuis douze jours, une bise violente n'avait cessé ses ravages. Ce vent redoubla d'intensité au moment où l'incendie éclata. On essaya d'enrayer le fléau, mais ce fut en vain, la pompe même obstruée, refusa son service. Le feu se propageait menaçant, terrible. C'en était fait de la ville, impossible de la préserver. La population, affolée, constatait l'inutilité de ses efforts.

(1) Voir Mgr Chèvre, histoire de St-Ursanne, p. 272.

souffrances qui en ont été l'inévitable conséquence... et très heureux toutefois de constater combien Gauthier est digne de mon admiration, de mon affectueuse reconnaissance. Je viens seulement d'apprendre toute la vérité, madame. Et douloureusement confus de ma déplorable erreur, au nom de votre fils, je vous conjure de me pardonner pour lui et pour vous.

Des larmes, qu'elle se sentait impuissante à retenir, s'échappèrent des yeux de la veuve. Son regard chargé de gratitude se fixa un instant sur son crucifix, cet ami divin en qui elle avait mis toute son espérance. Et sans chercher à dissimuler son émotion :

— Je vous en prie, monsieur, ne parlez plus ainsi ! répliqua-t-elle avec chaleur. Vous aviez le droit de vous montrer plus sévère que vous ne l'avez été, les charges étaient si accablantes pour mon pauvre enfant !... Ce dont nous avons le plus souffert,

C'était partout la consternation, et le désespoir était dans tous les cœurs.

Toutefois quelques bons chrétiens rassurent tout ce peuple consterné. On invoque Ste Agathe, comme au temps de l'incendie de 1403. Tout à coup, un brusque changement se fait. La bise se retourne, les flammes, qui se portaient avec fureur vers les autres rues de la ville, sont rejetées au dehors. Le courage revient, on se remet au travail, et la ville est sauvée.

Telles sont les traditions populaires des habitants de St-Ursanne, traditions qui se perpétuent par la procession de la Ste Agathe.

En 1764, un épouvantable incendie réduisit en cendres 45 maisons à Chevenez. Comme l'élément destructeur menaçait de même tout le reste du village, la population fit le vœu de célébrer chaque année la fête de Ste Agathe, le 5 février. Dès cet instant le feu cessa ses ravages. Depuis ce moment, jusqu'à nos jours, la population de Chevenez est demeurée fidèle au vœu fait en 1764. Le 5 février est un jour férié. Ce jour là, il y a office solennel et avant la persécution de 1874, il était suivi d'une procession.

A. D.



Le Petit Noël de Monsieur et de Madame Dauriac

par JEANNE FRANCE

(Suite et fin)

Calmement installé sur le genoux de Madame Dauriac, petit Noël babillait avec gen-

c'était de la perte de votre estime ; dès lors que vous nous la rendez, le passé s'effacera comme un mauvais rêve, je m'en porte garant, pour Gauthier comme pour moi... Permettez-moi du reste, de vous donner l'assurance que, pas un instant, vous n'avez cessé d'être pour moi et pour mon fils un bienfaiteur insigne et vénéré entre tous !

Emu de tant de générosité et d'une si grande délicatesse de sentiment, M. de Verneuil restait confondu.

— Sait-elle ou ne sait-elle pas qui est le coupable?... se demandait-il, heureux dans son malheur que le nom de Luc n'ait pas été prononcé, et désireux cependant de savoir si la rancune de cette mère éprouvée ne pesait pas trop lourdement sur l'auteur de la faute imputée à son fils.

— Vous savez que Luc est de retour, madame ? demanda-t-il légèrement troublé.

Il ne pouvait, lui homme du monde, soupçonner toute l'indulgence de ce cœur de

Feuilleton du Pays du dimanche 50

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

La veuve leva sur son visiteur, ce regard à l'expression sereine et toujours jeune de ceux qui n'ont jamais nourri d'amertume contre leurs semblables. Spontanément, elle tendit au banquier une main que celui-ci pressa respectueusement.

— Vous, malheureux ?... vous m'en voyez bien désolée, monsieur ! fit-elle compatissante.

— Oui, madame, très malheureux ! affirma-t-il vivement. Très malheureux de l'injustice dont je me suis rendu coupable envers votre fils, envers vous, sa mère ; malheureux surtout de l'éloignement et des